

Un agenda d'actions pour des écosystèmes marins et un littoral sains en Méditerranée



Des instruments juridiques et des stratégies et plans d'action à mettre en œuvre

Les actions menées dans le cadre de l'application de la Convention de Barcelone et de ses 7 protocoles visent à mettre en œuvre:

- Les obligations des Parties contractantes (21 pays méditerranéens et l'Union européenne) telles que contenues dans la Convention et ses protocoles.
- Les [plans d'action](#) et les [mesures réglementaires](#) introduits dans l'objectif de permettre la mise en œuvre effective de la Convention et de ses protocoles.
- [la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable \(SMDD\) 2016-2025](#) adoptée à Athènes en février 2016 lors de la COP 19 de la Convention, par l'ensemble des pays membres. Cette stratégie s'inscrit pleinement dans l'opérationnalisation au niveau régional des Objectifs de développement durable de l'ONU, à travers des initiatives phares. La stratégie vise [6 objectifs](#) inspirés de l'Agenda 2030, à savoir :
 1. Assurer le développement durable dans les zones marines et côtières ;
 2. Promouvoir la gestion des ressources, la production et la sécurité alimentaires au moyen de formes durables de développement rural ;
 3. Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables ;
 4. Aborder les changements climatiques en tant que question prioritaire ;
 5. Opérer une transition vers une économie verte et bleue ;
 6. Améliorer la gouvernance en soutien au développement durable.

Comment le suivi de la mise en œuvre se fait-il ?

La mise en œuvre des obligations des Parties contractantes concernant la Convention et ses protocoles fait l'objet d'un exercice de « rapportage » formel par les pays qui peut être [consulté ici](#).

Concernant la SMDD, comme pour les 17 ODD que cette stratégie décline dans la région méditerranéenne, [un système d'objectifs, de cibles et d'indicateurs](#) a été mis en place dont le suivi est assuré à travers les examens nationaux volontaires, ici appelé « [mécanisme simplifié d'examen par les pairs \(SIMPEER\)](#) ». Les résultats de ce dernier sont présentés une fois par an lors de la Commission méditerranéenne sur le développement durable (CMDD) », à l'image, au niveau global, du Forum politique de haut niveau sur le développement durable de New York.

Ce qu'il faut savoir sur la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable et ses initiatives phares

Deux initiatives sont gérées directement par le Secrétariat de la Convention et d'autres par les partenaires.

Ceux qui le sont par le Secrétariat sont :



Promotion des villes durables méditerranéennes à travers l'organisation d'un [concours de la « ville respectueuse de l'environnement »](#). Déjà 3 éditions ont eu lieu depuis son lancement dont voici les gagnants : Izmir en 2017, Ashdod en 2019 et Malaga en 2021.



Promotion des entreprises durables dans l'espace méditerranéen à travers un « [prix d'entreprise méditerranéen pour l'innovation environnementale](#) ».

Les initiatives gérées par les partenaires sont :



Le Fonds d'affectation spéciale pour les aires marines protégées (AMP) de la Méditerranée (MedFund)

[Cette initiative phare](#) participe à l'objectif 1 de la stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD), à savoir « assurer le développement durable des zones marines et côtières » (objectifs de 30% de la Méditerranée protégée dont 10% en protection forte d'ici 2030, contre aujourd'hui 8% d'aires marines protégées dont 0,04% en zone de protection forte), notamment par le soutien de 20 aires marines protégées pour l'équivalent d'une surface de 7 000 km² de zones marines et côtières naturelles d'ici 2025.

Elle a été lancée en 2015 par la France, Monaco, la Tunisie et la Fondation Prince Albert II de Monaco, avec le soutien de l'ensemble des pays membres de la Convention de Barcelone. Le MedFund vise à renforcer les aires marines protégées méditerranéennes et à contribuer à leur autonomie financière et à leur intégration territoriale à travers une politique d'investissement responsable promouvant une économie bleue et verte.

Le MedFund est soutenu financièrement par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), l'Agence française de développement

(AFD), le gouvernement de Monaco, la Fondation Prince Albert II de Monaco et un réseau d'aquariums dirigé par l'Institut océanographique de Monaco.

À ce jour, 2,8 millions d'euros ont été engagés pour soutenir huit AMP couvrant plus de 3000 km² dans quatre pays méditerranéens :

- AMP Karaburun Sazan en Albanie ;
- AMP Kuriat, Kneiss, Zembra et La Galite en Tunisie ;
- AMP Al Hoceima et Jbel Moussa au Maroc ;
- et AMP Gokova Bay en Turquie.

[De nouveaux projets](#) étaient en cours de signature fin 2022, incluant de nouveaux pays : l'Algérie, le Liban et le Monténégro. Au final, 20 aires marines protégées supplémentaires, déjà existantes ou en cours de création, couvrant près de 220'000 hectares à travers six pays méditerranéens (Albanie, Algérie, Liban, Maroc, Monténégro et Tunisie) pour un total budgétaire cumulant subventions et contributions en nature de plus de 40 millions de dollars, devaient rejoindre l'initiative.

Promotion de la Liste verte de l'UICN afin d'évaluer l'efficacité des organismes de gestion des aires protégées.

Cette activité est liée à l'objectif numéro 2 de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable intitulé : « Promouvoir la gestion des ressources, la production alimentaire et la sécurité alimentaire grâce à des formes durables de développement rural ».

[Qu'est ce que la liste verte de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature ?](#)

Il s'agit d'une norme qui incorpore aussi bien les approches humaines que de conservation

environnementale pour une gestion équilibrée et efficace des réserves naturelles. Les critères pour être inscrit sur la liste verte sont :

- Le respect des communautés locales et de leurs droits ;
- La planification qui identifie les besoins pour garantir les valeurs importantes de la zone ;
- L'efficacité de la surveillance de la zone protégée ;
- Des actions orientées sur le résultat en matière de conservation et de respect de l'homme ;
- Des mesures claires face au changement climatique, à la santé et au bien-être.

Quelles sont les réserves inscrites sur la liste verte pour chaque pays membre (déjà listé ou en cours de processus) ?

- Algérie : Iles Habibas, Parc national Theniet El Had ;
- Égypte : [Parc national Ras Mohammed](#), [Wadi Al-Hitan](#) ;
- Espagne : Parc national Doñana, Espace naturel de Doñana, [Espace naturel de la Sierra Nevada](#) ;
- France (régions méditerranéennes uniquement) : Canigou-Conques de la Preste, Complexe lagunaire de Salses-Leucate, [Parc Marin de la Côte bleue](#), [Réserve de Chasse et de Faune Sauvage Donzère Mondragon](#), [Réserve Naturelle marine de Cerbère Banyuls](#), [Réserve Naturelle de Sainte-Victoire](#), [Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage d'Orlu](#), [Parc national des Ecrins](#), Parc national de Port-Cros, [Propriétés de la Tour du Valat](#) ;
- Italie : [Parc national de l'Arcipelago Toscano](#), Forêt Casentinesi, [Parc National Monte Falterona et Campigna](#), [Parc national du Grand Paradis](#), [Parc national du Gran Sasso Laga](#), Parc national Monte Falterona et Campigna, Aire marine protégée de Punta Campanella ;

- Liban : [Réserve naturelle des cèdres d'Al Shouf](#) ;
- Maroc : Parc national d'Ifrane, Parc national de Toubkal ;
- Tunisie : Parc national Dj. Serj, Parc national de Feija, Aire marine et côtière protégée de l'île Kuriat.



Réseau des gestionnaires
d'Aires Marines Protégées
en Méditerranée

Le réseau des gestionnaires d'Aires Marines Protégées en Méditerranée (MedPAN)

Il s'agit d'[une initiative](#) liée à l'Orientation Stratégique 2.3 de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable (SMDD) : « Promouvoir les réseaux d'aires écologiquement protégées au niveau national et méditerranéen et sensibiliser les acteurs sur la valeur des services écosystémiques et les implications de la perte de biodiversité », ainsi qu'à l'Objectif 1 de la SMDD : « Assurer un développement durable dans les zones marines et côtières ». L'objectif stratégique du Réseau est de fournir un appui technique direct aux gestionnaires des aires marines protégées au niveau local à travers les programmes de partage des expertises ciblées, le renforcement des capacités et l'amélioration des connaissances et du savoir-faire, ainsi que la mise en œuvre des actions conjointes en faveur des écosystèmes menacés, avec les membres et les partenaires, au niveau local, régional, méditerranéen et international. Le Réseau vise également à sensibiliser et communiquer sur la mise en œuvre des politiques et des financements dédiés à la gestion des aires marines protégées.

A ce titre, les sujets jugés prioritaires par les membres sont :

- La pêche artisanale durable ;
- Le tourisme durable ;
- Les espèces mobiles ;
- Le changement climatique ;
- Le financement ;
- Et enfin, l'efficacité de la gestion.



La boîte à outils MedUrban

[Cette activité](#) s'inscrit dans l'Objectif 3 de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable (SMDD) : « Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables ». Il s'agit d'une plateforme de partage de connaissances sur le développement urbain en Méditerranée. La boîte à outils propose trois approches :

- Cas, voix et ressources, sur les bonnes pratiques dans les villes méditerranéennes;
- Entretiens avec des experts ;
- Outils méthodologiques répliquables.

Autour des sujets suivants :

- Environnement et changement climatique;
- Gestion, prévention et réduction des déchets;
- Transition énergétique ;
- Stratégies Urbaines et Gouvernance Locale ;
- Développement économique;
- Aménagement urbain;
- Mobilité durable ;
- Innovation;
- Culture et Identité.

La plateforme référence plus de 170 bonnes pratiques, de nombreux témoignages d'experts et des fiches méthodologiques répliquables au contexte local urbain.

Le réseau des experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC)

Dans la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable (SMDD) il est fait mention d'un « mécanisme régional d'interface science-politique [...] en vue de préparer des évaluations scientifiques régionales consolidées et des orientations sur les tendances, les impacts et les options d'adaptation et d'atténuation du changement climatique ». C'est à cette vocation qu'est dédié le [Réseau des experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux \(MedECC\)](#).

A l'image du GIEC ou de IPBES, le réseau des experts méditerranéens sur le changement climatique et environnemental est composé de scientifiques indépendants. Il a été fondé en 2015 pour fournir des informations aux décideurs et au grand public sur la base des informations scientifiques disponibles et des recherches en cours. MedECC prépare des évaluations et une synthèse complète des connaissances sur le changement global et les risques associés, dans la région méditerranéenne.

A leur actif, le MedECC a déjà produit le 1er [Rapport d'évaluation méditerranéen \(MAR1\)](#) sur le changement climatique et environnemental dans le bassin méditerranéen en 2020, a contribué à l'[Etat de l'environnement et du développement en Méditerranée \(SoED\)](#), à l'étude prospective [MED2050](#) (publication en 2023). Ils ont également contribué au 6^{ème} rapport du GIEC (2022).

La Stratégie méditerranéenne sur l'éducation au développement durable

Dans la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable il est fait mention d'une « [Stratégie méditerranéenne d'éducation pour le développement durable \(MSESD\)](#), qui promeut l'intégration des principes, des valeurs et des pratiques du développement durable dans tous les aspects de l'éducation et de l'apprentissage ». Cette initiative s'inscrit dans l'objectif 6 de la SMDD « améliorer la gouvernance en appui au développement durable ».

Cette stratégie vise à promouvoir au sein des institutions éducatives nationales et auprès des éducateurs, l'éducation au développement durable, en formant, en produisant du matériel, en lançant des programmes de recherche et en mettant en place un cadre de coopération régionale.

Cette démarche s'appuie sur un [Comité méditerranéen sur l'éducation au développement durable](#) ainsi que sur un [Plan d'action adopté par la conférence ministérielle sur l'éducation au développement durable de Nicosie en 2016](#).

A ce jour, 9 ateliers ont déjà été organisés en Algérie, à Chypre, en Egypte, en Grèce, en Jordanie, en Palestine et en Tunisie, formant plus de 600 administrateurs et éducateurs. 19 pays ont pu bénéficier d'appui technique pour promouvoir l'éducation au développement durable et 5 d'entre eux ont développé des cadres politiques nationaux à l'issue de ce processus.

Les programmes et projets mis en œuvre dans le cadre du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone

L'Unité de Coordination du PNUE/PAM (basée à Athènes) et les Centres d'Activités Régionales (CAR) mettent en œuvre [des projets](#) visant à soutenir les efforts des pays méditerranéens dans la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles.



Le Programme pour la mer Méditerranée (MedProgramme) et ses projets enfants

[Ce programme](#), doté de 43 millions de dollars par le Fonds pour l'environnement mondial (qui gère plus de 700 millions de dollars sous forme de prêts de la BERD et de la BEI), a lancé ou planifié plus d'une centaine d'actions sur la période 2020-2025 à destination de l'Albanie, de l'Algérie, de la Bosnie-Herzégovine, de l'Égypte, du Liban, de la Libye, du Maroc, du Monténégro, de la Tunisie et de la Turquie. Le PNUE/PAM est l'agence d'exécution principale ; les agences d'exécution du FEM sont le PNUE et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), et les partenaires d'exécution sont l'UNESCO/PHI, la Banque européenne d'investissement (BEI), l'UICN Med, le GWP Med, le WWF Med, le Plan Bleu, le CAR/PAP, CAR/SCP et CAR/ASP. Le MedProgramme opérationnalise des actions prioritaires pour réduire les principaux stress environnementaux transfrontaliers dans les zones côtières tout en renforçant la résilience climatique et la sécurité de l'eau et en améliorant la santé et les moyens de subsistance des populations côtières. Il vise également à promouvoir une gestion

environnementale saine qui profite de manière égale aux femmes et aux hommes, grâce à une intégration efficace de la dimension de genre. Dans le portefeuille d'activités on notera entre autre les projets suivants :

- Réduction de la pollution provenant des produits chimiques et des déchets nocifs dans les zones méditerranéennes gravement polluées et mesure des progrès réalisés.
- Projet d'investissement dans les zones gravement polluées de la Méditerranée.
- Financement des technologies environnementales avancées dans la région de la mer Méditerranée pour les systèmes d'eau et les côtes propres (ENVITECC)
- Zones côtières de la Méditerranée : sécurité de l'eau, résilience climatique et protection de l'habitat.
- Zones côtières de la Méditerranée : gestion du Nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes.
- Renforcement de l'adaptation régionale au changement climatique dans les zones marines et côtières de la Méditerranée.
- Appui à la gestion et élargissement des aires marines protégées en Libye.
- Projet de soutien régional en faveur de l'environnement et du climat du grand écosystème marin de la mer Méditerranée.

Lancé en 2020 le MedProgramme a des objectifs ambitieux :

- L'élimination de 2000 tonnes de Polluants Organiques Persistants (POP) et de 50 tonnes de Mercure par an pour le Projet Enfant 1.1,
- Une augmentation des volumes de traitement de l'eau et des améliorations dans la gestion du littoral et de l'eau.
- Réduction et prévention de 1 250 tonnes de POP pour les enfants Projet 1.3.
- Le développement d'une Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) mise à jour, y compris l'évaluation du genre.

- L'élaboration d'une stratégie de surveillance offshore et l'identification de 20 emplacements pour les stations de surveillance offshore.
- Investissement dans la modernisation des stations d'épuration des eaux usées (WWTP) et la réutilisation des eaux usées traitées, et/ou la dépollution des bassins versants en Égypte, au Liban et en Tunisie.
- Élaboration de normes environnementales communes sur le dessalement, l'aquaculture, les eaux usées et la gestion des boues.
- Renforcement de la durabilité des zones côtières dans les pays bénéficiaires grâce au respect accru du Protocole GIZC et à l'adoption de stratégies, plans et instruments côtiers nationaux de GIZC, et amélioration de l'égalité des sexes.
- Accroître la résilience à la variabilité et au changement climatiques et renforcer la sécurité hydrique des populations côtières en améliorant la durabilité des services fournis par les aquifères côtiers et par les habitats côtiers liés aux eaux souterraines.
- Favoriser la sécurité eau-alimentation – énergétique et la réduction de la pollution par les nutriments d'origine terrestre et d'autres pressions, grâce à l'adoption de l'approche Nexus des écosystèmes eau-alimentation-énergie.
- L'expansion des paysages marins sous protection et l'amélioration de la gestion des aires marines protégées en Libye.
- Stratégies novatrices et transversales de gestion des connaissances et d'intégration du genre qui fourniront un pilote pour une intégration plus poussée dans les opérations du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone.

Les trois projets financés par l'UE : IMAP-MPA, EcAp MED III et Marine Litter Med II

Vers la réalisation du bon état écologique de la mer et du littoral méditerranéens grâce à un réseau d'aires marines protégées écologiquement représentatif et efficacement géré et surveillé (IMAP-MPA) 2019-2023

[Le projet IMAP-MPA](#) financé par l'Union européenne à hauteur de 4 millions d'euros, vise à contribuer à la réalisation du bon état écologique de la mer et des côtes méditerranéennes, à travers les objectifs suivants :

- Consolidation, intégration et renforcement de l'approche écosystémique pour la gestion des aires marines protégées et leur développement durable.
- Amélioration de la gestion des aires marines protégées par la mise en œuvre coordonnée de la feuille de route de la Convention de Barcelone pour un réseau complet et cohérent d'aires marines protégées bien gérées afin d'atteindre la cible n°11 du programme d'Aichi en Méditerranée, et renforcer l'intégration du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées dans ce processus.
- Renforcement et élargissement du réseau des aires marines protégées en Méditerranée, écologiquement représentatives, interconnectées, et bien gérées et surveillées.
- Appui au processus d'alignement du Programme d'actions stratégiques pour la conservation de la diversité biologique marine et côtière en Méditerranée et d'autres plans d'action et stratégies méditerranéens sur les processus mondiaux et régionaux pertinents.

Les résultats attendus en 2023 sont :

- Mise en œuvre du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP) ;
- Participation à la mise en œuvre des différents programmes et stratégies du PAM ;
- Contribution à l'évaluation de l'état global de la mer et des côtes méditerranéennes ;
- Renforcement des capacités pertinentes, notamment par des formations ciblées, l'échange de pratiques optimales spécifiques et la mise en place de projets pilotes dans de nouveaux domaines de surveillance de l'IMAP, dans les AMP et en dehors, en mettant l'accent sur le niveau sous-régional.

Soutien à la mise en œuvre efficace de la surveillance et de l'évaluation intégrées basées sur l'approche écosystémique de la mer Méditerranée et des côtes et à la fourniture d'un rapport sur l'état de la qualité 2023 basé sur les données en synergie avec la Directive-cadre «stratégie pour le milieu marin» (DCSMM) de l'UE (EcAp MED III) 2020-2023

[Ce projet](#) financé par l'Union européenne à hauteur de 2,5 millions d'euros, (dans la continuité des phases précédentes (2012-2015 et 2015-2019) entend aider davantage les Parties contractantes du sud de la Méditerranée (Algérie, Egypte, Israël, Liban, Libye, Maroc et Tunisie) à mettre en œuvre les Programmes nationaux de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP).

Le projet EcAp MED III vise à atteindre trois objectifs principaux, à savoir :

- Renforcer la mise en œuvre effective de l'IMAP en Méditerranée ;
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'échelles d'évaluation appropriées et de méthodologies communes d'évaluation intégrée harmonisées aux niveaux régional et

sous-régional, pour la mer et les côtes méditerranéennes ;

- Contribuer à l'élaboration du rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée basé sur les données.

Résultats attendus pour la fin de l'année 2023 sont :

- Amélioration de la production des données de qualité par les pays bénéficiaires ;
- Amélioration des processus de surveillance, de l'évaluation et de la production de rapports aux niveaux national, sous-régional et régional

Ces améliorations contribuent à une participation active et de qualité aux différents processus en cours au sein du PNUE/PAM des experts et cadres des pays du sud et de l'est de la Méditerranée.

Le projet Marine Litter MED II sur les déchets marins 2020-2023

[Ce projet](#) financé par l'Union européenne à hauteur de 1,28 millions d'euros, dans la lignée de la première phase (2016-2019), vise à soutenir la mise à jour du [Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée](#) approuvé lors de la COP 22 de la Convention de Barcelone à Antalya, en Turquie, en 2021, auprès des pays du Sud et de l'Est du bassin Méditerranéen : l'Algérie, l'Égypte, Israël, le Liban, la Libye, le Maroc et la Tunisie.

L'objectif est de soutenir le Plan régional et ses ambitions révisées en matière de réduction, prévention et production de déchets marins, en y intégrant plus de régions et des moyens mieux ciblés.

Les résultats attendus à la fin de l'année 2023 sont :

- Un appui à la surveillance et à l'évaluation en Méditerranée ;

- Intensification et expansion de la mise en œuvre des projets pilotes sélectionnés ;
- Amélioration de la coopération entre bassins, en mettant l'accent sur la poursuite du renforcement de la collaboration avec la Commission de la protection de la mer Noire contre la pollution, la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et d'autres partenaires régionaux, notamment dans le cadre des plans d'action du G7 et du G20 sur les déchets marins.



SIGNAUX PROMETTEURS EN MÉDITERRANÉE

Un assortiment de projets financés par l'Union européenne et exécutés par le Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE/PAM) renforce la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles



→ Pour découvrir la portée et l'impact de ces trois projets financés par l'Union européenne, lire la brochure intitulée : « [signaux prometteurs en méditerranée](#) ».

Bien entendu ces projets sont des exemples d'actions sur le terrain ; il existe d'autres initiatives qui ont été menées par le passé, qui sont en cours ou qui devront être lancées prochainement, pour appuyer l'action des parties contractantes dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de Barcelone et de ses protocoles pour des écosystèmes marins et côtiers plus sains, qui sous-tendent le développement durable en Méditerranée.

Autres projets et actions menés par les Centres d'Activités régionales (CAR) du PAM

En plus de venir en soutien aux actions des partenaires et du secrétariat, les centres méditerranéens du Plan d'action pour la Méditerranée ont aussi leurs propres programmes et activités. **Pour en savoir plus, consulter la [Compilation de fiches de projets](#)** (préparée pour examen par le Bureau de la Convention de Barcelone).

Cette note d'information a été produite par l'équipe d'Africa 21 pour les journalistes souhaitant comprendre et couvrir les travaux du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone, incluant le principal accord multilatéral sur l'environnement dédié à la protection des écosystèmes marins et côtiers et au développement durable. Ce travail de recherche et de synthèse a été effectué avec le soutien de l'Unité de Coordination du PNUE/PAM.